ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE
SERVICE MOBILITÉ

ARRÊTÉ DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu la demande du minimarché **A DESPENSA** ayant son siège à 6791 ATHUS, Grand rue 19, qui procède à l'évacuation de marchandise à proximité du magasin à 6791 ATHUS, Rue de la Liberté 2 du samedi 15/07/2017 au vendredi 21/07/2017 ;

Considérant qu'un container sera présent devant le n° 2 de la rue de la Liberté à 6791 ATHUS durant la période des travaux ;

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, A33, B19, B21, C35, C36, D1c ou d, F47), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores, si nécessaire, travaux de catégorie 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

AUTORISE

- la pose d'un container placé sur la bande de stationnement, devant le n°2 de la rue de la Liberté à 6791 ATHUS, durant la période des travaux précités ;

ARRÊTE :

Article 1. :
En raison des travaux précités, le stationnement des véhicules à moteur sera interdit, rue de la Liberté n° 2 à ATHUS, du **15 juillet 2017 au 21 juillet 2017** inclus.

Article 2. :
La signalisation routière adéquate sera placée par les soins du demandeur. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3. :
Le présent arrêté sortira ses effets le 15/07/2017. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

Article 4. :
Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 10/07/2017
Le Directeur Général,
ANTONACCI T.

Administration Communale AUBANGE

Le Bourgmestre,
BIORDI V.